



## LES REVENUS DECLARES DES MENAGES

### SUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CALAISIS



- I Le revenu médian par UC sur les communes du Pays du Calaisis
- II Des disparités importantes entre les ménages les plus aisés et les plus pauvres
- III Revenu médian des ménages selon différents paramètres

#### Les chiffres clés de la Communauté d'Agglomération du Calaisis

**14 969€**, c'est le revenu médian par UC sur l'agglomération du Calaisis. Ce dernier apparaît bien inférieur à celui de la région Nord-Pas-de-Calais : 16 797€

Cette moyenne cache des disparités importantes entre les communes de l'agglomération : **Calais a un revenu médian de 13 650€** et **Coquelles de 20 702€**.

Outre les inégalités de revenus entre les communes de l'agglomération, les inégalités de revenus apparaissent également au sein d'une même commune : le rapport interdécile est de 12 sur la CA du Calaisis.

**296<sup>ème</sup> place**, c'est le classement de la zone d'emploi du Calaisis sur les 304 zones d'emplois en France pour le revenu médian.

Le **revenu médian croît avec l'âge** puis tend à décroître après 60 ans.

Les ménages de petites tailles ont un revenu médian par UC parmi les plus élevés.

Parmi les différents statuts d'occupation, ce sont les **propriétaires occupants** qui ont le revenu médian le plus élevé.



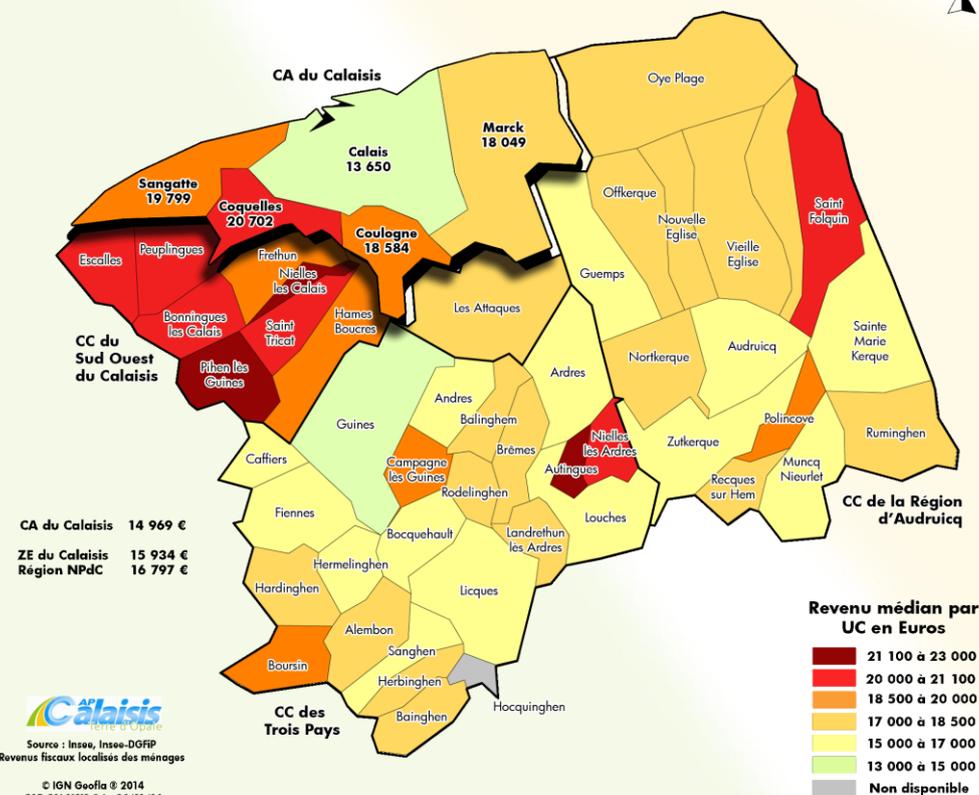
# I

## Le revenu médian par UC sur les communes du Pays du Calaisis

En 2011, la **Communauté d'Agglomération du Calaisis** a un **revenu médian par unité de consommation\* (UC) de 14 969€**. Cette moyenne cache cependant des **disparités entre les communes de l'agglomération**. La ville de Calais a le **revenu médian le plus faible** de l'agglomération : **13 650€** et la ville de **Coquelles** a le **plus élevé** avec **20 702€**. Le revenu médian de l'agglomération se situe en dessous de celui de la Zone d'emploi du Calaisis (15 934€) ainsi qu'en dessous de celui de la région Nord-Pas-de-Calais : 16 797€.

Ce dernier a augmenté significativement depuis 2006 sur l'agglomération, + 11,7%, mais cette augmentation est relative et plus faible que celle de la région (14,7%).

Revenu médian par UC sur le Pays du Calaisis en 2011



### \* REVENU FISCAL MÉDIAN PAR UNITÉ DE CONSOMMATION

Les revenus fiscaux localisés sont établis à partir du fichier des déclarations de revenu des personnes physiques. Le revenu fiscal médian est le revenu qui divise la population en deux parties : la moitié de la population a un revenu fiscal inférieur au revenu fiscal médian et la moitié un revenu supérieur.

Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée retient la pondération suivante :

- 1UC pour le premier adulte du ménage ;
  - 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
  - 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.
- (Source : INSEE)

A l'échelle du Pays du Calaisis, les **communes de la Communauté de Communes du Sud Ouest du Calaisis apparaissent globalement comme celles où les ménages sont les plus aisés**.

La commune de Guînes semble être une commune relativement « pauvre » : son revenu médian par UC y est de 13 800€.

A contrario, Aulingues, Pihen-les-Guînes et Nielles-les-Calais apparaissent comme des communes où les ménages sont en moyenne aisés : le revenu médian y est supérieur à 21 500€.

La situation de la zone d'emploi du Calaisis apparaît préoccupante au regard des autres zones d'emploi puisqu'elle occupe la **296<sup>ème</sup> place** (sur 304) pour le revenu médian par unité de consommation. Il y est de 15 934€.

# II

## Des disparités importantes entre les ménages les plus aisés et les plus pauvres

Les écarts de revenus entre les 10% des ménages les plus aisés et les 10% des ménages les plus pauvres sur la zone d'emploi du Calaisis sont du même ordre que ceux de la région Nord-Pas de-Calais : ratio de 6,6.

Sur la Communauté d'Agglomération du Calaisis, les **10% des personnes les plus pauvres appartiennent à un ménage déclarant un revenu par UC inférieur à 2 480 €** et les **10% des personnes les plus riches appartiennent à un ménage déclarant un revenu par UC supérieur à 29 649€** sur la CA du Calaisis.

L'écart entre ces deux groupes et de ce fait **les inégalités apparaissent importantes sur l'agglomération** (ratio de 12) **et plus particulièrement sur la ville de Calais** où le ratio est de 24,2.

	2011			2006		
	1er décile (€)	9ème décile (€)	D9/D1 (rapport interdécile)	1er décile (€)	9ème décile (€)	D9/D1 (rapport interdécile)
Calais	1 145	27 721	24,2	1 729	24 984	14,45
Coquelles	9 816	44 036	4,5	8 544	38 355	4,49
Coulogne	8 602	34 688	4,0	7 544	32 243	4,27
Marck	7 318	32 014	4,4	6 714	29 608	4,41
Sangatte	7 680	35 883	4,7	7 315	33 722	4,61
CA du Calaisis	2 480	29 649	12,0	2 905	26 615	9,16
ZE Calaisis	4 514	30 742	6,8	4 633	27 198	5,87
Région NPC	5 020	33 539	6,7	4 827	29 466	6,1

Source : Insee-DGFIP Revenus fiscaux localisés des ménages

Rapport inter décile en 2011	
de 4 à 6	
de 6 à 8	
de 8 à 12	
> à 12	

Le 1er décile (D1) est le revenu en dessous duquel se situent 10% des ménages les plus pauvres.

Le 9e décile (D9) est le revenu au-dessus duquel se situent 10% des ménages les plus riches.

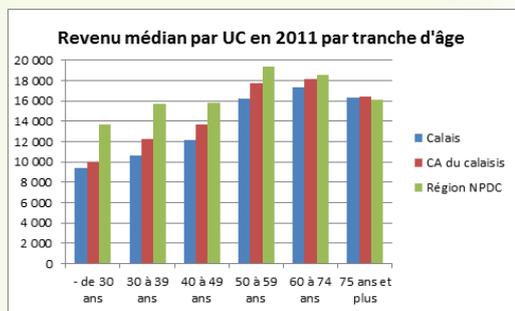
Le rapport interdécile (D9/D1) indique l'écart dans la distribution des revenus.

La situation semble « critique » sur la ville de Calais où 10% des personnes appartiennent à un ménage déclarant un revenu par UC inférieur à 1 145€. A noter qu'entre 2006 et 2011, ce revenu du 1<sup>er</sup> décile a baissé passant ainsi de 1 729€ à 1 145€ alors que sur les autres communes de l'agglomération ce revenu a augmenté.

Le revenu des 10% des ménages les plus pauvres a donc diminué tandis que celui des 10% les plus riches sur la ville a augmenté d'où un accroissement des inégalités : le rapport interdécile sur la ville est passé de 14,4 à 24,2 (soit près de 10 points de plus) sur la période 2006-2011. A titre de comparaison, sur l'agglomération du Calaisis, le rapport interdécile est passé de 9,2 à 12 sur la même période.

### III Revenu médian des ménages selon différents paramètres

#### Revenu médian par UC selon la tranche d'âge



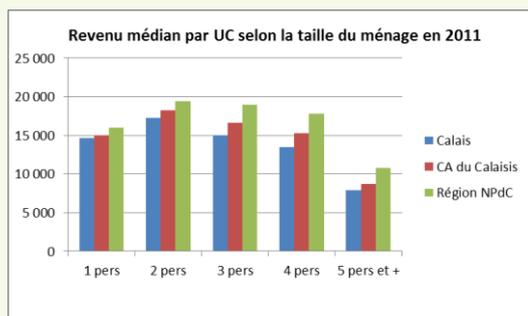
Source : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages.

Le revenu médian croît avec l'âge puis tend à baisser après 60 ans sur la région Nord-Pas-de-Calais. Sur l'agglomération du Calaisis, c'est la tranche d'âge 60-74 ans qui a le revenu médian le plus important.

Les jeunes apparaissent comme les plus touchés par la précarité, leur revenu médian est très faible sur la Communauté d'Agglomération du Calaisis et plus encore sur la ville de Calais.

A noter également l'écart important de revenu pour les jeunes entre l'agglomération et la moyenne régionale.

#### Revenu médian par UC selon la taille du ménage

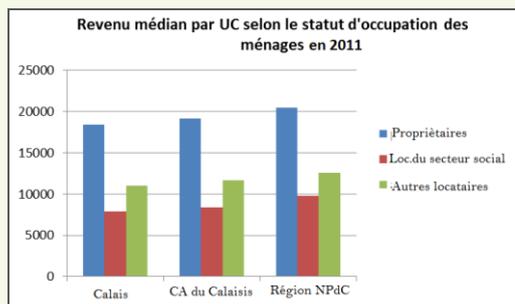


Source : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages.

Les ménages constitués de deux personnes ont sur l'agglomération comme sur la région le revenu médian le plus élevé.

On remarque également que plus le ménage est grand et plus le revenu médian de ce dernier va être faible.

#### Revenu médian par UC selon le statut d'occupation des ménages



Source : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages.

Le revenu médian des ménages propriétaires est plus de deux fois supérieur à celui des locataires du parc social.

Le revenu des autres locataires, beaucoup moins élevé que celui des propriétaires reste néanmoins légèrement supérieur à celui des locataires du parc social.

Sur l'agglomération du Calaisis, 49% des ménages sont propriétaires de leur logement.



**Rédaction, conception graphique**

Atelier d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Calaisis

**Impression**

Flash Copy

ISSN 2269-2045

**Communauté d'Agglomération du Calaisis**

76, Boulevard Gambetta – CS 40021 - 62101 CALAIS CEDEX

Tél : 03 21 19 55 00

[www.capcalaisis.fr](http://www.capcalaisis.fr)

**Source de données**

